

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement de Sophie-Barat

Tenue le 08 décembre 2020 à 18h30 en session virtuelle (Teams)

Présences

Conseil d'élèves	Équipe-école		Parents				
	Présent(e)	Absent(e)	Présent(e)	Absent(e)			
N/A			X		Annick Bouliane	X	
N/A				X	Benoit Guinot	X	
			X		Fabienne Hardy (19h30)	R	
			X		Frédéric Bataille	X	
Communauté			X		Marc. Étienne Deslauriers	X	
Maddy Lespinasse		X	X		Martin White	X	
			X		Rachid Azzoun	X	
					Cathy Gagnon	X	
Invités CSSDM							
Benoit Thomas	X						
Stephen Tessier	X						
Zinedine Boubertakh	X						

1. Ouverture de l'assemblée.

À la suite du constat du quorum, la séance est ouverte à 18h34. Martin White accepte d'être secrétaire d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'adoption est proposée par Rachid Azzoun et secondée par Evens François.

3. Adoption des procès-verbaux des réunions du 06 octobre 2020 et du 03 novembre 2020.

Le PV du 06 octobre est adopté sans modification. Adoption proposée par Cathy Gagnon et secondée par Rachid Azzoun.

Le PV du 03 novembre est adopté sans modification. Adoption proposée par Annie Pelletier et secondée par Rachid Azzoun.

4. Suivis au procès-verbal du 03 novembre 2020.

Aucun suivi demandé.

5. Conseil des élèves.

J-F Gagnon explique qu'il n'y a toujours pas de conseil des élèves, mais qu'il travaille en ce sens et croit toujours qu'il est possible qu'un conseil soit nommé durant cette année scolaire.

6. Communauté.

Pas de représentant de la communauté.

7. Points de discussion et décisions

7.1 Bilan du sous-comité travaux.

Annick Bouliane mentionne que les questions préparées par les membres du CÉ ont été envoyées au CSSDM quelques jours avant la rencontre, comme convenu.

M. Thomas explique que la présentation actuelle du CSSDM vise à rendre compte au CÉ des échanges avec le MEQ, de l'utilisation des modulaires vs école St.Dorothy pour loger les élèves, de présenter la ligne du temps envisagée pour tous les travaux et de répondre aux questions.

Le projet de rénovation de Sophie-Barat avance bien et les échanges avec le ministère sont très positifs et productifs. Le CSSDM fait la promotion d'un projet intégré qui inclurait tous les travaux qui concernent Sophie-Barat. On est dans une démarche planifiée, ce qui signifie qu'il y aura plusieurs points de contact avec le CÉ et le sous-comité au fil de l'avancement des travaux. Il s'engage à transmettre les documents pertinents aux rencontres à l'avance pour préparer nos questions.

Il y aura un chargé de projet principal pour l'ensemble des projets, avec équipe complète dès que le financement complet sera octroyé: conseiller en communication, conseiller stratégique du ministère et un directeur de projet de la SQI (Société québécoise des infrastructures).

Sur la question de prévision de clientèle, on prévoit une augmentation au secondaire de 330-350 élèves d'ici 2030. Une demande pour une nouvelle école secondaire a été déposée en octobre 2020 pour le nord de l'île. En attente de réponse. Il y a déjà eu approbation pour ajout d'espace à *La Dauversière*.

La présentation d'aujourd'hui est une adaptation de celle faite au ministère le 02 décembre dernier pour obtenir l'approbation du projet majeur de rénovation de Sophie-Barat.

1ère présentation de M. Stephen Tessier :

Se référer à la présentation titrée « *Sophie-Barat – Projet d'ajout d'espace et de réhabilitation majeure* » en annexe du PV, pour les détails.

Une des représentations majeures faite au ministère est de faire reconnaître l'ensemble des interventions à Sophie-Barat comme un seul projet parce qu'il juge que cela est nécessaire pour avoir une cohérence dans les travaux. Certains éléments mentionnés en plus du contenu de la présentation sont:

- L'occupation du BLOC A pour la rentrée 2021-2022 est peu envisageable parce que le MEQ n'a pas autorisé le financement encore. Pour arriver à temps, il aurait fallu une approbation début novembre.
- L'arrondissement demande une consultation publique pour l'installation des modulaires.

- Le MEQ demande d'attendre l'approbation du projet majeur avant de considérer les modulaires.
- La combinaison des solutions de délocalisation envisagées est la suivante : location de l'école St. Dorothy, école transitoire sur le site de Marie-Anne, construction des modulaires, remise à neuf du BLOC A et agrandissement.
- L'agrandissement est toujours prévu pour livraison en 2024.
- Il y a une opportunité pour augmenter la capacité de l'agrandissement (nouveau PFT).
- L'école transitoire est un projet approuvé et financé pour livraison prévue en 2024.
- Certains travaux de l'annexe seront plus étalés pour éviter *d'étouffer* l'école avec les travaux majeurs à venir et diminuer le temps de cohabitation.
- Concernant le financement demandé en 2019 pour le projet de rénovation majeure, il est confiant d'avoir une réponse sous peu. Travaux planifiés sur une période approximative de 6 ans.
- Le CSSDM demande de rester maître d'œuvre du projet de rénovation majeure.
- Tous les projets de 50-200 millions (projets majeurs) doivent être approuvés au conseil des ministres.

2^e présentation par Zinedine Boubertakh, chargé de projet des travaux de construction au CSSDM, notamment pour le BLOC A de Sophie-Barat:

Se référer à la présentation titrée « *réhabilitation du BLOC A* » en annexe du PV, pour les détails.

Certains éléments mentionnés en plus du contenu de la présentation sont:

- Les travaux de réhabilitation d'urgence du BLOC A sont amorcés. Les travaux en sont à la démolition. La fin de la phase de démolition est prévue pour avril 2021.
- Bien que la stabilisation de la structure puisse être terminée pour septembre 2021, il est planifié de garder le BLOC A vide jusqu'en 2024 pour y faire les travaux de rénovation intérieure.

Période de questions:

Mme Blumenthal : Y a-t-il des dangers liés à la moisissure compte tenu des travaux à faire à l'Annexe? Est-ce que l'agrandissement de La Dauversière est destiné à accueillir des élèves de Sophie-Barat? Est-ce que ce projet est accéléré?

R : M. Boubertakh confirme que les tests de qualité d'air à l'Annexe ne révèlent aucun enjeu de moisissure. Le seul enjeu de santé-sécurité était le risque de chute d'éléments de maçonnerie et ce problème est déjà solutionné. M. Thomas ajoute que les travaux de La Dauversière servent seulement à répondre aux besoins de ce secteur qui est en surpopulation. Très peu d'élèves de Sophie-Barat viennent de Cartierville.

M. Deslauriers : Exprime sa déception que les modulaires soient mis de côté à cause d'un retard d'un mois dans le processus administratif. Il rappelle aussi que la question du transport des élèves demeure un problème important.

R de M. Thomas : Les modulaires ne sont pas le choix favori du CSSDM à cause du coût, mais ne sont pas exclus pour autant. L'option est tributaire de l'obtention du financement du MEQ et de

la possibilité de prolonger la location de St. Dorothy. M. Tessier complète que si le BLOC A demeure fermé, les élèves des modulaires ne pourront avoir accès aux installations du pavillon principal (cafétéria et bibliothèque).

M. Deslauriers : Réitère que les modulaires représentent une solution d'urgence dans la mesure où des élèves sont délocalisés hors secteur et dans une école primaire, donc inadaptée.

Mme Thériault : Jusqu'à quel point les gens du quartier ont du pouvoir sur la décision de construire des modulaires?

R : M. Tessier dit qu'ils ont un pouvoir de persuasion. La construction des modulaires est un projet particulier, comme ce fut le cas de la maison des arts et des lettres.

M. Graton : Réalise que tout cela est éminemment politique. Se demande dans quelles mesures les parents de Sophie-Barat doivent se mobiliser. Il pense qu'on fait miroiter les modulaires pour gagner du temps. Il ne sent pas que le CSSDM veut réellement aller de l'avant.

R : M. Tessier et M. Thomas disent qu'effectivement, la mobilisation citoyenne peut avoir une influence réelle selon eux.

(Suite) Questions du clavardage (lecture par Jean-François Gagnon) :

Question 1: Est-ce que le 106 millions budgété inclus la rénovation du BLOC A?

Réponse de M. Tessier: oui.

Question 2 : Combien coûte la location de St. Dorothy?

Réponse de M. Thomas : Environ 900 000\$.

Question 3 : Le 13 millions pour les modulaires inclut-il le démantèlement?

Réponse de M. Tessier : Pas certain, mais ce serait un coût minime par rapport aux 13 millions.

Question 4 : Est-ce que St. Dorothy est disponible après 2022?

Réponse de M. Thomas : On ne sait pas encore, en discussion avec le CSEM qui a d'autres plans pour St. Dorothy.

Question 5 : Est-ce que les prévisions de clientèle considèrent le niveau d'occupation des écoles primaires du quartier?

Réponse de M. Thomas : Confirme qu'on tient compte de tous les facteurs. Généralement, les prévisions sont assez exactes.

Question 6 : Est-ce qu'il y a une marge de manœuvre d'incluse dans les délais présentés pour les différents projets de construction, pour les impondérables?

Réponse de M. Tessier : Confirme par l'affirmative, mais c'est difficile à prévoir. Exemple, un simple appel d'offre peut prendre au minimum 4 mois.

Question 7 : L'option de l'école provisoire sur le terrain de Marie-Anne peut-elle être devancée?

Réponse de M. Tessier : À priori non, à moins que le projet de loi 66 voit le jour et permette de court-circuiter certaines approbations.

Question 8 : Si le bail ne peut être renouvelé à St. Dorothy et que les modulaires ne sont pas prêts pour 2022, où iront les élèves?

Réponse de M. Thomas : Pas d'autre solution concrète pour l'instant, mais il promet qu'ils ne laisseront pas d'élèves sans école.

Question 9 : Est-ce que l'école transitoire sur le terrain de Marie-Anne pourrait devenir un pavillon permanent pour Sophie-Barat?

Réponse de M. Thomas : Non, elle est destinée à devenir une école primaire.

Fin des questions du clavardage.

PAUSE 20h00 à 20h07

7.1 Bilan du sous-comité travaux. (Suite)

M. Guinot : Il sent qu'il y a un manque de représentation politique. Il souhaite la présence d'élèves impliqués dans le processus.

R : M. Thomas dit que ce n'est pas seulement une question politique, aussi financière. Il rappelle que si on fait des modulaires, les élèves qui y seraient doivent pouvoir accéder au bâtiment principal pour la vie scolaire, la cafétéria, etc. Au moins à St. Dorothy, par exemple, il y a un gymnase.

M. White : Quelle est la solution pour relocaliser les élèves entre 2022 et 2024 si le CSEM ne veut pas prolonger la location de St. Dorothy? À terme, en 2030, on a 350 élèves de plus, mais seulement 200 places de plus. Où iront les élèves de plus?

R. par Benoit Thomas et Jean-Francois Gagnon : Une fois l'agrandissement terminé, des locaux de spécialité du pavillon principal seront libérés, donc il y aura plus que les places effectives du bâtiment neuf. L'agrandissement pourrait être revu à la hausse en termes d'espace. Le CSSDM poursuit les recherches et surveillent les bâtiments qui se libèrent dans le quartier pour une nouvelle construction.

M. White : Si le projet d'agrandissement est revu à la hausse, est-ce que cela occasionnera des délais supplémentaires?

R : M. Tessier dit qu'on a déjà réussi à faire un projet similaire à l'école Ste-Catherine de Sienne, un agrandissement qui est passé de 12 à 20 classes, sans délai supplémentaire.

Questions de Mme Bouliane :

- 1) Pourquoi, au mois d'août avait-on dit que les modulaires étaient envisageables pour septembre 2021?

R. de M. Tessier : C'était le plan initial du CSSDM. Or ils doivent attendre le financement du MEQ qui tarde à répondre. Si le MEQ finance, ils iront de l'avant.

2) Si une réponse positive du MEQ arrive rapidement et que les délais le permettent, allez-vous le faire?

R. de M. Tessier : Oui, sans aucun doute.

3) Avez-vous insisté auprès du MEQ pour avoir des modulaires?

R. de M. Thomas : Oui, au CSSDM nous avons tout fait de notre côté pour être prêt si le MEQ finance. C'est une solution prise au sérieux.

4) Le CÉ s'inquiète du manque de planification globale du CSSDM pour la localisation des élèves actuels et de l'augmentation de la clientèle. On ne voit toujours pas où iront les élèves en 2022. Est-ce que le chargé de projet général aura aussi cette prévision de clientèle dans ses considérations, étant donné que la combinaison du bâtiment principal, de l'annexe et de St. Dorothy ne permet pas d'accueillir une augmentation de clientèle, même modeste.

R de M. Thomas : La prévision de clientèle est toujours considérée et le chargé de projet général doit en tenir compte. Il est possible que des élèves en libre-choix soient renvoyés dans leur quartier.

Mme Bouliane demande de rappeler au MEQ la volonté profonde du CÉ de ramener les élèves délocalisés au campus principal dans le meilleur délai.

M. Thomas prend acte. Il réitère que le CSSDM va s'adapter et répondre à l'augmentation de clientèle. M. Tessier rappelle que c'est le site de Sophie-Barat qui est patrimonial et non seulement le bâtiment. Cela fait en sorte qu'il y a une limite à l'agrandissement du bâtiment.

Mme Bouliane demande une ventilation du budget de 106 millions pour bien comprendre ce que cela implique.

Stephen Tessier s'engage à revenir avec une ventilation du budget.

5) Est-ce que le 106 millions inclut le coût des modulaires et les travaux de stabilisation du toit?

R. de Stephen Tessier : Ça n'inclut pas la stabilisation du toit. À vérifier pour les modulaires.

6) Et si l'agrandissement est revu à la hausse, le budget de 106 millions sera-t-il ajusté?

R de M. Tessier : C'est possible. Cela dépendra de l'agilité promise par le gouvernement, de sa capacité à répondre rapidement.

7) Une fois les travaux de rénovation majeure commencés, y a-t-il un risque de découvrir plusieurs surprises? Et connaît-on l'état physique du bâtiment, quand sera-t-il expertisé?

R de M. Tessier : Le BLOC A est complètement expertisé. Le BLOC B est complètement expertisé au niveau de l'enveloppe. Pas d'autres problèmes majeurs à envisager. Il y a des étapes de révision budgétaire à 15%, 60% et 100% du projet initial. Le CSSDM n'a pas le luxe de mettre de l'argent de côté à l'avance.

8) Est-ce que la réfection du toit et la climatisation sont prévus? Et le mur d'enceinte?

R : M. Boubertakh : La climatisation n'est pas automatique dans les rénovations comme c'est le cas pour les bâtiments neufs. On a prévu d'améliorer la ventilation, mais on doit évaluer la faisabilité pour la climatisation seulement. Le toit n'est pas prévu. On n'a pas d'information sur son état. Le mur d'enceinte est prévu.

Mme Bouliane rappelle que l'Annexe n'est pas un bâtiment qui répond adéquatement aux besoins des élèves du secondaire.

M. Graton dit que concernant l'Annexe, les conditions sont problématiques pour les enseignants, les espaces de réunions entre autres. Il a l'impression que le CSSDM fait miroiter les modulaires mais croit que c'est une mauvaise idée. Quelle est la solution alternative? Exige qu'on dise sans attendre si les modulaires ne sont pas envisageables.

R : M. Tessier confirme que l'option des modulaires est étudiée très sérieusement, mais il reste encore des choses à prendre en compte. M Thomas ajoute qu'il faut rester conscient que Ste-Dorothy est une école déjà fonctionnelle, avec un gymnase, entre autres.

Mme Bouliane rappelle que Sophie-Barat est en compétition avec les écoles privées dans Ahuntsic. Sophie-Barat doit donc non seulement demeurer fonctionnelle, mais attrayante.

M. Guinot demande quand nous aurons une réponse pour les modulaires?

R de M. Thomas : Le CSSDM est en attente d'une réponse du MEQ, laquelle est espérée avant le congé des fêtes.

Mme Bouliane : Serait-il judicieux de communiquer avec la députée Mme Montpetit pour exercer des pressions politiques?

R de M. Thomas : Poser la question, c'est y répondre.

M. François : Il est très inquiet. Trouve les prévisions optimistes et illusoire. Rappelle que Sophie-Barat n'est pas la seule école avec des besoins importants. S'inquiète que le montant de 106 millions demandé soit insuffisant.

R : M. Tessier reste optimiste et croit qu'il y a un bon « momentum » pour Sophie-Barat. Il précise que le budget de 106 millions peut être révisé à la hausse en cours de projet si les fonds sont insuffisants.

M. Guinot : Si les élèves qui fréquentent Sophie-Barat en libre-choix sont renvoyés vers leurs écoles de quartier, est-ce que les élèves du quartier qui fréquentent d'autres écoles en libre-choix ne risquent pas de tous revenir à Sophie-Barat? Donc aucun bénéfice pour le problème de surpopulation de Sophie-Barat.

R de M.Gagnon : Sophie-Barat reçoit plus d'élèves en libre-choix que les autres, donc on « gagnerait au change ».

Fin des questions du CÉ sur les présentations du CSSDM

(Suite) Jean-François Gagnon fait la lecture des commentaires du clavardage :

M.White : Si on peut mettre l'argent des modulaires dans l'agrandissement, l'argent serait mieux investi. On ne sait toujours pas avec certitude où iront les élèves en 2022.

M. Deslauriers : Il rappelle que la loi 40 a changé la donne pour ce qui est de faire de la pression politique et qu'il est essentiel que l'on puisse entendre le DG et son équipe s'exprimer publiquement. La responsabilité de mobilisation ne peut reposer entièrement sur les épaules des parents

7.2 Parole au public

Mme Martin, enseignante au CSSDM et parent d'élève: Elle dit comprendre que les gens qui travaillent au CSSDM peuvent difficilement s'exprimer librement. Elle est aussi parent d'un enfant qui fréquente le pavillon de St. Dorothy. Elle trouve le voyage difficile et elle s'indigne que son autre enfant qui est actuellement en 3^e année du primaire risque de devoir se rendre à Ste-Dorothy également faute d'avoir trouvé une solution d'ici là. Elle ne sera pas encline à l'inscrire à Sophie-Barat. Elle souhaite avoir plus de réponses claires par rapport à l'échéancier. Elle dit aussi avoir vécu l'expérience des modulaires dans une autre école et croit que c'est viable.

Mme Bouliane réitère la volonté du CÉ de ramener les élèves dans le quartier, près du campus principal et rappelle que l'option d'occuper un autre bâtiment temporaire situé plus près du campus principal serait plus acceptable.

Retour sur le point 7.1 Bilan du sous-comité travaux.

Mme Bouliane demande l'avis du CÉ sur les mesures à prendre pour faire des pressions politiques afin de maximiser les chances d'obtention du financement. Elle dit avoir eu des contacts avec la députée Mme Montpetit, que cette dernière souhaite obtenir une liste de l'ensemble des travaux à faire à Sophie-Barat. Elle rappelle avoir demandé cette liste exhaustive des travaux au mois d'août au CSSDM, mais n'avoir obtenu qu'une liste partielle jusqu'ici.

Mme Thériault propose d'approcher la mairesse Valérie Plante qui aurait un enfant qui fréquente Sophie-Barat.

M. Deslauriers suggère qu'on ratisse le plus large possible en impliquant le politique, mais aussi la communauté (solidarité Ahuntsic et la maison des jeunes par exemple) et le milieu des affaires (la promenade Fleury par exemple). Il suggère de former une sorte de coalition *ad hoc* pour revendiquer une prise de position importante du gouvernement. Il pense qu'on peut joindre nos revendications à celles des autres écoles secondaires du secteur, notamment la demande pour une nouvelle école secondaire dans le secteur.

Mme Bouliane propose de concentrer les actions actuelles sur le sujet du financement de 106 millions pour les travaux majeurs. Elle propose de remettre à plus tard les échanges sur la mobilisation à plus grande échelle.

21h14: MM. Stephen Tessier et Zinedine Boubertakh quittent la rencontre. M. Thomas reste à la demande d'Annick Bouliane.

M. White renchérit sur la suggestion de Marc. Etienne Deslauriers, croit que c'est une bonne idée d'inclure la construction d'une nouvelle école secondaire dans nos revendications puisque cette école pourrait être la solution idéale pour délocaliser temporairement les élèves de Sophie-Barat durant les travaux majeurs à venir. M. Thomas dit que la demande a été présentée l'an dernier pour une nouvelle école secondaire dans le grand secteur Ahuntsic-Cartierville. Il rappelle aussi que l'agrandissement pour La Dauversière est déjà approuvé.

M.White : Il estime que le CSSDM semble avoir bien entendu et bien transmis au ministère les besoins de Sophie-Barat. Il pense qu'il n'est pas nécessaire de faire une demande très détaillée puisque le ministère est déjà au fait des détails. Il propose aussi d'écrire une lettre ouverte à envoyer dans les médias.

Mme Hardy : Se dit prête à prendre action, mais regrette de n'avoir aucune proposition supplémentaire. Elle soutient la proposition de lettre ouverte.

M. Guinot : Soutient aussi la lettre, mais dit qu'elle doit avoir un but précis pour attirer l'attention. Il se demande si on ne devrait pas avoir des discussions directement avec le MEQ.

Mme Bouliane demande s'il est possible qu'un membre du CÉ participe directement aux échanges avec le MEQ. M. Benoit Thomas répond que cela ne s'est jamais vu. Il pense que le CSSDM comprend bien les revendications et préoccupations des parents de Sophie-Barat et les transmet bien au MEQ. Mme Bouliane maintient que ce serait souhaitable de rencontrer directement les gens du ministère.

M. Bataille suggère de faire des capsules vidéo avec des témoignages d'enseignants ou d'élèves.

M.White dit comprendre que M. Thomas ne puisse lui-même nous introduire aux rencontres avec le ministère. Il pense donc que l'on doit faire une demande directement au ministère.

Mme Bouliane indique que les propositions sont toutes les bienvenues, mais que ceux qui proposent des actions doivent s'investir pour mettre leurs propositions en œuvre.

M. Deslauriers pense que ce n'est pas le rôle du CÉ d'aller à la rencontre du ministère. Il est prêt à s'engager à participer à une action concertée et organisée de mobilisation à moyen-long terme, mais pas à très court terme.

Mme Lavigreur allègue que la pandémie occupe tout l'espace médiatique et qu'il serait inopportun de lancer une action maintenant.

M. François suggère d'être patient et d'attendre la réponse du ministère, puisque celle-ci est imminente selon M. Thomas.

M. Deslauriers dit que le CA du MEQ se réunit la semaine prochaine et qu'on pourrait y rappeler notre soutien à l'option des modulaires.

Mme Bouliane demande l'appui du CÉ pour contacter Mme Montpetit. Benoit Guinot, Martin White et Fabienne Hardy s'expriment en faveur, personne ne s'oppose.

Benoit Thomas quitte à 21h58

7.3 Sous-comité transport

M. Deslauriers : Pas de nouveau. Il semble que toutes les ressources soient épuisées. Les élus municipaux ont fait leur bout, mais sans succès. Il n'a pas eu d'échange avec Sylvain Sénécal du CSSDM.

Mme Bouliane pense que le CSSDM attend du comité qu'on leur indique les lignes d'autobus où le service est insuffisant, à défaut de quoi la STM doit se fier aux plaintes de la clientèle.

7.4 Rencontre de parent

Jean-François Gagnon invite les membres-parents du CÉ à envoyer par courriel leurs commentaires sur le déroulement de la rencontre de parents qui a eu lieu.

7.5 Budget surprise

Jean-François Gagnon annonce qu'il a acheté des cartes cadeaux avec le budget qu'il utilise habituellement pour faire un repas de Noël avec les membres du CÉ. Il remet des cartes cadeaux de 25\$ aux membres du CÉ qui l'acceptent.

8. Points d'information

8.1 Direction

Pas d'intervention

8.1.1 Formation obligatoire CÉ

Jean-François Gagnon : Le lien vers les premières formations obligatoires mis en ligne par le MEQ sera envoyé par courriel aux membres du CÉ.

8.2 Bons coups

Annick Bouliane invite les enseignants à surveiller leur pigeonier pour une surprise à venir.

8.3 Banque d'idées

Pas d'intervention

8.4 Délégué au comité de parents

Marc. Etienne Deslauriers : Il y a eu une rencontre du comité de parents la semaine dernière et qu'il y a en aura une autre la semaine prochaine. Il y aura un échange au sujet du programme de qualité d'air du CSSDM, pour la ventilation dans les écoles. Ils ont reçu la présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal qui est venue parler des revendications au sujet de la nouvelle convention collective en négociation.

9. Dépôt de documents

M. Deslauriers annonce qu'il a reçu environ 400 MG de documents à la suite d'une demande de renseignement présentée au CSSDM. Il propose de faire parvenir un lien par courriel afin que les membres du CÉ puissent en prendre connaissance.

Levée de l'assemblée à 22h12

Mme Annick Bouliane, présidente

M. Jean-François Gagnon, directeur